Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez la copie web

N° 553 | 4 juin 2024

La lettre Pro

S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Imagerie, psychiatrie : les établissements présentent leurs projets

La commission spécialisée de l'offre de soins (Csos) s'est réunie vendredi 31 mai. Les hôpitaux publics de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni, le groupe Guyane Santé ainsi que le groupe Rainbow Santé et le groupe IMDEV ont défendu leurs projets de demandes d'autorisations pour l'imagerie médicale et la psychiatrie. L'ARS notifiera ses décisions d'ici à la fin juillet.

Davantage d'IRM en Guyane, une première offre de psychiatrie dans le privé, de la radiologie interventionnelle dans les trois hôpitaux publics. Voici quelques-uns des projets qui ont été défendus, vendredi, lors de la réunion de la commission spécialisée de l'offre de soins (Csos), chargée de donner un avis sur chacun d'entre eux. Désormais, la décision d'autoriser ou non ces nouvelles activités ou nouveaux équipements matériels lourds est entre les mains du directeur général de l'ARS. Les porteurs seront informés de la réponse d'ici à la fin juillet.

C'est la première fois que la Csos était amenée à rendre des avis depuis la réforme du régime des autorisations d'activité et d'équipement matériel lourd. C'est aussi la première fois que les membres de la Csos utilisaient le vote électronique pour rendre leurs avis sur les dossiers présentés ce jour-là.

Des projets de radiologie interventionnelle sur tout le littoral

La majorité des dossiers concernaient l'imagerie médicale, qu'il s'agisse d'imagerie interventionnelle ou diagnostique. Les hôpitaux de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni

ont déposé une demande d'autorisation d'activité pour la mention A qui comprend les actes de radiologie interventionnelle par voie endo-veineuse, y compris pour pose de voies d'abord, ainsi que les actes percutanés et par voie transorificielle suivants : infiltrations profondes, ponctions, biopsies et drainages d'organes intra-thoraciques, intra-abdominaux ou intra-pelviens. L'hôpital de Cayenne a également déposé des demandes pour les mentions B (radiologie interventionnelle par voie endo-veineuse profonde et endo-artérielle, ainsi que les autres actes de radiologie interventionnelle par voie percutanée ou transorificielle), C (radiologie interventionnelle thérapeutiques du cancer par voie percutanée et par voie transorificielle, ainsi que les actes thérapeutiques du cancer par voie endoveineuse et endoartérielle) et D (radiologie interventionnelle thérapeutiques, assurés en permanence, relatifs à la prise en charge en urgence de l'hémostase des pathologies vasculaires et viscérales hors circulation intracrânienne, dont ceux requérant un plateau de soins critiques).

En pratique, la radiologie interventionnelle est en train de s'organiser au niveau territorial, sous la coordination du Pr Magaly Zappa, cheffe de service d'imagerie médicale au CHC. Pour assurer l'activité sur les trois sites, la formation des praticiens est prévue.

Vers une augmentation du nombre d'IRM

S'agissant de l'imagerie diagnostique, les autorisations ne portent plus désormais sur des équipements mais sur des sites d'implantation. Cela permet de bénéficier de plateaux techniques plus complets. L'hôpital privé Saint-Gabriel (sur le même site géographique qu'imagerie médicale amazonienne) et Guyane Santé Hibiscus (groupe Guyane Santé) ont demandé des autorisations d'IRM et de scanographe, tout comme la SAS La Canopée (groupe Rainbow Santé) pour ses futures cliniques de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni. S'agissant des trois hôpitaux publics et l'Imagerie médicale de Baduel, les demandes portaient sur du matériel déjà en place ou déjà autorisé. Si tous les dossiers devaient être acceptés, le nombre d'IRM sur le territoire passerait de quatre à neuf.

Bientôt une offre de psychiatrie hospitalière privée ?

Les autres projets étudiés par la Csos ont trait à la psychiatrie. La réforme du régime des autorisations organise désormais l'activité autour de quatre modalités : psychiatrie adulte, psychiatrie enfant et adolescent, psychiatrie périnatale et soins sans consentement. Le CHC et le CHOG ont déposé des demandes pour les quatre modalités ; la SAS Canopée (groupe Rainbow) en a déposé pour la psychiatrie adulte ainsi que la psychiatrie enfant et adolescent, dans sa future clinique à Cayenne. En cas d'autorisation, il s'agirait de la première offre de psychiatrie hospitalière privée en Guyane.

En cas d'autorisation, les porteurs de projet auront alors trois ans pour démarrer son exécution – c'est-à-dire débuter les travaux – et quatre ans pour sa mise en œuvre, c'est-à-dire recevoir leur premier patient. Après les autorisations accordées l'an dernier en dialyse, soins médicaux et de réadaptation (SMR, ex-SSR), psychiatrie et réanimation (***lire la Lettre pro du 2 juin 2023***), c'est une nouvelle étape dans le développement de l'offre de soins en Guyane qui sera franchie.

D'autres fenêtres de demande d'autorisation ouvertes du 15 juin au 15 août

Une nouvelle fenêtre de demande d'autorisation sera ouverte le 15 juin pour les activités de soins et équipements matériels lourds suivants :

- Traitement de l'insuffisance rénale chronique ;
- Soins médicaux et de réadaptation ;
- Médecine ;
- Soins critiques ;
- Cardiologie interventionelle ;
- Chirurgie ;
- Neurochirurgie.

La période de réception des dossiers sera ouverte jusqu'au 15 août. Le bilan quantitatif de l'offre de soins, publié sur le **site internet de l'ARS**, précise pour chaque activité et équipement matériel lourd le nombre d'implantations possibles pour les deux secteurs définis en Guyane : Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury et Macouria pour la zone 1, le reste du territoire pour la zone 2.

EN BREF

♦ Christophe Blanchard nouveau directeur du CHK

Christophe Blanchard est le nouveau directeur du Centre Hospitalier de Kourou. Il était jusque-là directeur général adjoint de l'hôpital de Mayotte, à Mamoudzou.

Ce n’est pas sa première expérience en Guyane puisqu’il fut directeur de l’institut médico-éducatif départemental (Imed) de septembre 2008 à juin 2012.

♦ Le Dr Kamga premier président de la filière EndoGuyane, qui cherche davantage d’adhérents

La toute nouvelle filière EndoGuyane, chargée de la coordination de la prise en charge de l’endométriose en Guyane (lire la Lettre pro du 24 mai), a tenu son assemblée générale constitutive, jeudi soir à l’hôpital de Cayenne. Après approbation des statuts et du règlement intérieur, les membres de l'association ont nommé leurs administrateurs : Dr Sabine Dimanche, médecin libérale à Rémire-Montjoly, Dr Chitale Remonja, médecin conseiller technique auprès du recteur, Dr Anne-Christèle Dierzeck, cheffe de service d’anesthésie au CHC, Dr Allassane Kaba, anesthésiste réanimateur au CHC, Mme Mathieu et Mme Flechel, infirmières au CHC, Dr Alain Kamga, gynécologue au CHC, Gwendoline Varane et Bérangère Perroquin, masseurs-kinésithérapeutes libérales à Cayenne, Mme Masson et Mme Perruche, sages-femmes, Dr Karen Mencé, gynécologue au CHK et au CHC, Dr Alphonse Louis, gynécologue au CHC, et deux associations de patientes : EndoAmazone et EndoFrance.

Parmi les administrateurs, le bureau suivant a été nommé pour trois ans :

- Président : Dr Alain Kamga ;
- 1re vice-présidente : Dr Karen Mencé ;
- 2e vice-présidente : Dr Alphonse Louis ;
- Trésorière : Dr Sabine Dimanche ;
- Trésorière adjointe : Karine Perruche ;
- Secrétaire générale : Mme Mathieu ;
- Secrétaire adjoint : Bérangère Perroquin.

La filière EndoGuyane permettra à la Guyane de bénéficier de financements, mais aussi de créer un parcours de prise en charge, de proposer des formations, de constituer un annuaire des professionnels de santé… Lundi, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a lancé une campagne de communication sur l’endométriose. Il encourage les professionnels et les établissements de santé à rejoindre les filières régionales consacrées à cette maladie encore insuffisamment connue.

Au sein des régions, les filières rassemblent, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), des structures et des professionnels de santé spécialisés dans cette pathologie qui s'organisent pour répondre de manière adaptée aux besoins des femmes, améliorer leur diagnostic et mettre en place un parcours de soins adapté à l'intensité et à la complexité de la pathologie. Chaque filière régionale participe à la constitution d'une offre de soins graduée qu'elle coordonne sur son territoire en lien avec l'existant.

Des ressources sont disponibles pour accompagner les professionnels de santé, notamment via le développement professionnel continu (DPC), le Mooc **« Endométriose, l'affaire de tous »**, ainsi que le micro-learning **« Petite chronique de l'endométriose »** disponible sur le site Santé.fr.

♦ Macouria prépare son centre de santé communal

En 2025, la municipalité de Macouria pourrait ouvrir le premier centre de santé porté par une collectivité en Guyane. Son comité de pilotage s'est réuni mardi dernier. « La réflexion est née après la période Covid, se souvient Josiane Dupré, vice-présidente de la commission santé-solidarités au conseil municipal. Nous avons effectué un état des lieux des professionnels de santé sur le territoire et je suis allée les voir pour envisager comment la municipalité pourrait rendre le territoire plus attractif. Beaucoup de jeunes médecins exprimaient leur hésitation à se lancer en libéral et à travailler à temps plein. Des médecins libéraux en fin de carrière me disaient aussi vouloir alléger la part administrative de leur travail en devenant salariés. »

En 2023, des échanges avec des collectivités de l'Hexagone sur les compétences des municipalités en matière de santé ont orienté la mairie de Macouria sur la piste d'un centre de santé communal. « Je me suis dit que c'était peut-être ce qu'il nous fallait pour renforcer l'offre médicale. Plus nous avançons et plus nous sommes confortés dans cette idée. Nous recevons déjà des demandes de médecins. » Après des échanges avec l'ARS, l'agence a décidé d'accompagner la mairie en finançant une étude de faisabilité. Celle-ci doit être achevée en septembre.

Les premiers éléments de l'étude soulignent qu'à Macouria – 20 000 habitants – plus de 3 000 adultes n'ont pas de médecin traitant. C'est trois fois plus que la moyenne nationale. Dans la commune, la part des moins de 15 ans et des plus de 60 ans est en hausse. Un tiers de la population bénéficie de la complémentaire santé solidaire (CSS) et 15 % des adultes ne consomment pas de soins. Enfin, parmi les cinq médecins libéraux – qui accueillent également les habitants de Montsinéry – trois ont plus de 55 ans.

Le futur centre de santé sera installé à Tonate. « Nous accompagnons la MSP Cœur de Soula, notamment pour la construction de leur futur bâtiment (***lire la Lettre pro du 12 avril***). C'était donc un engagement de rapprocher le centre du public de Tonate, d'autant qu'il profitera également aux habitants de Matiti et de Préfontaine. » Le centre pourrait recruter trois médecins, des assistants médicaux, peut-être des infirmiers et une sage-femme, dans un premier temps. Dans un second temps, il est envisagé de proposer des locaux pour des consultations avancées de spécialistes et de la téléconsultation. Au cours du comité de pilotage, Patricia Saïd, vice-présidente de la CTG en charge de la santé, a félicité les élus et confirmé son soutien au projet. Danielle-Marie Belgodère, directrice adjointe chargée des affaires médico-sociales (Ehpad et USLD) et des CDPS à l'hôpital de Cayenne, a indiqué que des partenariats avec le CHC sont envisageables.

■ Les inscriptions aux EVC 2024 sont ouvertes

Les épreuves de vérification des connaissances (EVC) des praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue) débuteront le 17 octobre, annonce le ministère de la Santé, dans un arrêté **publié au Journal officiel** dimanche. La période d'inscription débute aujourd'hui à 5 heures (heure de Guyane) et se poursuit jusqu'au 24 juin inclus. Les inscriptions se font sur la **plateforme du Centre national de gestion** (CNG).

Cette année, 4 000 postes sont ouverts aux lauréats des EVC, à l'échelle nationale. C'est nettement plus que les 2 737 de la session 2023. L'ordre de classement à l'issue des EVC est désormais supprimer (lire la Lettre pro du 21 mai). Les lauréats pourront candidater directement auprès d'un établissement sur la liste des postes ouverts aux Padhue. L'objectif de cette réforme, prévue par la loi dite Valletoux, est de permettre aux lauréats de conserver leur poste, à condition que leur établissement en ait été ouvert à leur intention.

L'an dernier, 143 Padhue inscrits aux EVC via l'ARS Guyane ont été admis à concourir ; 44 ont réussi le concours et 28 lauréats ont été affectés dans les hôpitaux du territoire. Ce taux de

réussite est proche de celui constaté au niveau national (34 %).

♦ Webinaire sur la dénutrition le 25 juin

La cinquième Semaine nationale de la dénutrition se tiendra du 12 au 19 novembre. L'ARS Guyane propose un échange avec les membres du Collectif de lutte contre la dénutrition lors d'un webinaire, mardi 25 juin à 8 heures, **via Teams**. Les participants pourront poser leurs questions et découvrir les actions et outils que le collectif propose.

La dénutrition est un enjeu de santé publique et nécessite la mobilisation du plus grand nombre. En France, cette maladie concerne plus de 2 millions de personnes et menace les personnes âgées et en situation de handicap, les personnes hospitalisées, souffrant d'une maladie chronique et en rémission de cancer ainsi que les enfants gravement malades. En juin, le Collectif de lutte contre la dénutrition, l'association mandatée par le ministère de la Santé pour organiser cette mobilisation nationale, fait son Tour de France pour rencontrer les professionnels de santé et du médico-social et tous ceux qui souhaitent combattre la maladie.

Inscriptions auprès de Dorothée Alexandre Bihan : dorothee.alexandre@ars.sante.fr***.***

♦ Les professionnels se forment contre les violences

L'an dernier, les médecins de Guyane ont déclaré 23 agressions au conseil départemental de l'Ordre. « Nous avons conscience qu'il y a une sous-déclaration, reconnaissait le Dr Jawad Bensalah, lors de la présentation de l'Atlas des violences faites aux médecins, au mois d'avril. Souvent, ils ne signalent que ce qui est grave. Nous ne sommes pas là pour montrer que la face sombre de la réalité, mais aussi pour proposer des solutions, en partenariat avec l'ARS et la préfecture. » « On a de plus en plus de collègues qui nous transmettent le fait qu'elles subissent des agressions, d'abord verbales puis physiques, ce qu'on ne voyait pas avant. Nous ne sommes pas épargnés par les problèmes de sécurité. »

Samedi, les professionnels de santé étaient invités par la mairie de Cayenne, les URPS médecins et infirmiers, le CDOM, la CSMF et la FNI à des ateliers de sensibilisation aux violences. Policiers et gendarmes leur ont proposé quatre ateliers : self défense, mise en situation, consignes d'analyse des lieux où interviennent les professionnels de santé, numéros de téléphone à contacter. A retrouver dans le **journal télévisé de Guyane la 1ère**. Les syndicats de professionnels de santé ont annoncé qu'ils multiplieraient ce genre d'initiative. De son côté, l'ARS poursuit ses travaux sur la sécurisation de l'exercice professionnel en secteur libéral.

♦ Guyane, moins d'un adulte sur dix fume quotidiennement

A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai, Santé publique France a consacré son **Bulletin épidémiologique hebdomadaire** à deux études portant sur les Français et le tabac. La première compare la prévalence du tabagisme quotidien des 18-75 ans en fonction des régions. En Guyane, 9,7 % de cette population fume quotidiennement. Standardisée sur l'âge et le sexe, cette part est de 11,7 %. Notre région est celle où le tabagisme quotidien est le plus faible.

SpF précise que la consommation quotidienne de tabac a baissé de manière significative entre 2014 et 2021. L'agence constate également que les hommes fument plus de deux fois plus que les femmes en Guyane : la consommation quotidienne de tabac est de 13,8 % chez les premiers contre 6,3 % chez les femmes. A la différence du reste de la France où les plus de 60 ans fument

moins que les plus jeunes, la prévalence du tabagisme quotidien est la même dans toutes les tranches d'âge, en Guyane.

Notre territoire est également celui où les fumeurs quotidiens sont les plus nombreux à déclarer vouloir arrêter de fumer (70,1 %). Ils sont également plus d'un tiers à avoir tenté d'arrêter au cours des douze mois précédent l'enquête. Enfin, en Guyane, aucune association n'a été mise en évidence entre le fait d'être fumeur quotidien et l'âge ou le niveau de diplôme, contrairement au reste de la France.

Figure 1

Prévalence régionale du tabagisme quotidien par sexe parmi les 18-75 ans en France hexagonale et dans les DROM en 2021

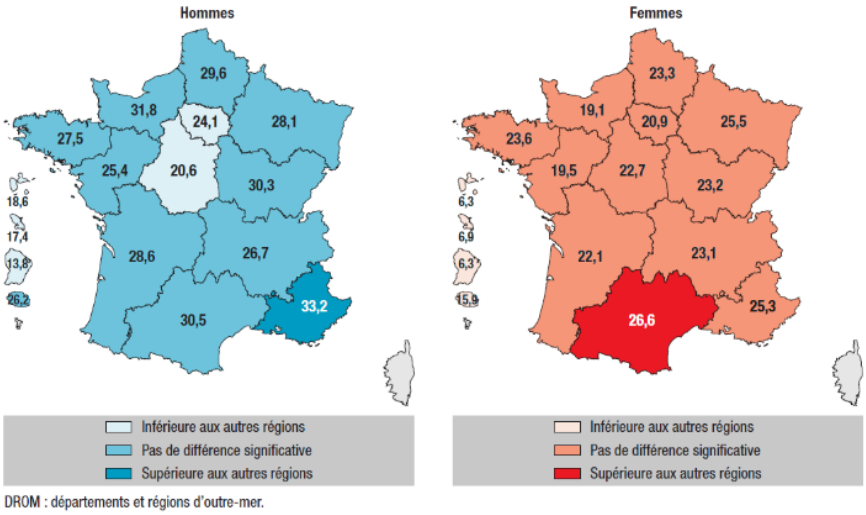

DROM : départements et régions d'outre-mer.

♦ Une vidéo de l'Adapei contre les idées sur l'autisme

A l'occasion de la Journée mondiale de l'autisme, qui s'était déroulée le 2 avril, Carine Lican, directrice du pôle autisme à l'Adapei, avait enregistré une vidéo pour déconstruire trois idées reçues, avec Radio Peyi. **Elle vient d'être mise en ligne**.

- Tous les autistes sont pareils : « Il y a autant d'autistes que de personnes. Chaque forme, chaque traduction des symptômes de l'autisme est différente selon les personnes. »
- Les autistes se frappent la tête sur les murs : « Ça existe mais ça se travaille. C'est en apportant les outils de communication que souvent on enraye ce type de comportement. »
- En Guyane, il n'y a pas d'accompagnement pour les personnes autistes : « Beaucoup de personnes autistes n'ont pas d'accompagnement. Certaines n'en ont pas besoin. Mais il existe des accompagnements. »

E-Santé

■ Un webinaire pour améliorer la qualification des INS

Depuis le 1er janvier 2021, toute donnée de santé doit obligatoirement être référencée avec l'identité nationale de santé (INS) du patient ou de l'usager. Depuis octobre 2023, il n'est plus possible d'alimenter le DMP sans INS qualifiée. L'objectif est de limiter les erreurs d'identification des personnes prises en charge, suivies ou accompagnées. Grâce à ce matricule, les données de santé des usagers sont sécurisées. L'échange et le partage des données de santé sont facilités entres les professionnels de santé.

Cette identité provient des bases nationales de référence. Elle comprend des informations numériques renvoyées par le télé-service INSI et est constituée par :

- Le matricule INS (NIR ou NIA pour les personnes non nées en Fr
ance : correspond au Numéro d'identification au Répertoire des personnes physiques ou Numéro identifiant Attente de l'individu) ;
- Les 5 traits INS (nom de naissance, prénom de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance). Tous les usagers, sauf les étrangers de passage disposent d'un matricule INS. C'est le numéro de sécurité sociale lorsque l'usager est lui-même l'assuré. Dans le cas d'une enfant, le matricule INS sera différent.

Avant d'être véhiculée, l'INS doit être qualifiée par l'identitovigilance. Le médecin doit valider l'identité de la personne dans le Référentiel national d'identitovigilance (RNIV) et l'INS doit être récupérée ou vérifiée par appel au service INSI proposé par l'Assurance Maladie. L'accès au téléservice se fait avec la carte CPS ou CPE. Une fois qualifiée, l'INS est récupérée via le connecteur et intégrée dans la gestion administrative du patient ou résident.

Le mois dernier, l'Agence du numérique en santé a organisé un **webinaire sur le sujet** (durée : une heure et demie). « L'INS, c'est la garantie que quand on prend en charge un usager, tous les professionnels qui gravitent autour de lui pour ses prises en charge en santé utilisent la même identité. Ce qui n'a pas toujours été le cas du fait de niveau de maturité en identito-vigilance parfois très différents, avec des structures utilisant le document d'identité pour créer un dossier et d'autres utilisant l'identité figurant sur la carte Vitale. L'objectif de cet INS est de fiabiliser l'identité des patients et de faciliter les échanges, le partage de données des patients entre les différents professionnels. Cela permet de gagner du temps pour rattacher des documents à la bonne identité du patient », ont rappelé les organisateurs.

Plusieurs cas pratiques ont été abordés : écarts entre la pièce d'identité et le retour du téléservice INSi, démarches à réaliser en cas de discordance, que ce soit par le patient ou le professionnel de santé, situation où l'INSi ne trouve aucune identité ou en trouve plusieurs. A partir de l'expérience des professionnels de santé, l'Agence du numérique en santé a également défini la procédure qui permet d'avoir le plus d'INS qualifiées. Cette procédure est présentée dans la vidéo.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Des mesures contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur de la santé

Frédéric Valletoux, ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention, a dévoilé vendredi une première série de mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le secteur de la santé. « Ces mesures sont le résultat de plusieurs semaines d'échanges avec l'ensemble des acteurs du secteur (conférences hospitalières, associations d'étudiants en santé, fédérations employeurs, ordres, CNG, JDHU, etc.), précise le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités dans un **communiqué**. C'est la première étape d'un travail qui se poursuit et qui aboutira à la présentation d'un plan national de prévention et de lutte contre les VSS d'ici (à la fin des grandes vacances). Si la libération de la parole a concerné en premier lieu l'hôpital, c'est l'ensemble des étudiants et des professionnels de santé qui sont concernés, à l'hôpital comme en ville, d'autant qu'il existe des mobilités entre les deux univers.

« Ces mesures sont articulées autour de 4 axes qui représentent des leviers d'action majeurs sur les VSS : améliorer les suites données aux signalements, former l'ensemble des professionnels, déployer un dispositif de prise en charge des victimes et promouvoir une plus grande transparence pour mettre fin à la culture du secret. Elles s'inscrivent dans le prolongement de l'action gouvernementale déployée depuis 2017 par le président de la République pour lutter contre toute forme de violence sexiste et sexuelle.

« Axe 1 : Renforcer l'efficacité des enquêtes

- Il ressort des concertations avec les acteurs du secteur que les enquêtes peinent à aboutir. Dès lors, il est urgent de renforcer la phase d'instruction des signalements.
- Une équipe nationale d'experts enquêteurs, en capacité de venir en appui d'un établissement de santé en cas de signalement de VSS, sera créée d'ici la fin de l'année. Cette équipe dédiée, composée de personnes formées aux VSS, permettra de professionnaliser les enquêtes et de maximiser les chances que les procédures aboutissent. Elle a également vocation à prévenir l'entre-soi qui a pu être dénoncé en permettant à une entité extérieure à l'établissement d'intervenir en appui.
- Un travail sera mené avec Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, et Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans les prochaines semaines, afin de faciliter le partage d'informations et la connaissance mutuelle des acteurs, au bénéfice de l'efficacité des différentes procédures : administrative, judiciaire et ordinale. Les parquets vont être sensibilisés pour renforcer l'efficacité des enquêtes par le biais de protocoles au niveau local.

« Axe 2 : Renforcer la formation pour prévenir les VSS

- La prévention et la lutte contre les VSS passent nécessairement par la sensibilisation et la formation.
- La formation des professionnels de santé sera renforcée pour prévenir les VSS. Les membres des instances telles que le JDHU, le CNG, les membres des conseils de discipline des établissements et des conseils ordinaux seront formés en priorité. La formation sur les VSS sera rendue obligatoire à partir de 2024, avec un délai de 3 ans, pour tous les professionnels

travaillant dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière.
- Une formation sera également mise en place à destination des responsables et maîtres de stage en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est primordial de garantir aux professionnels de santé de demain un environnement sûr où ils peuvent apprendre en sécurité.

« Axe 3 : Mieux accompagner les victimes
- L'ensemble des acteurs du secteur a souligné l'insuffisance qui existe aujourd'hui dans la prise en charge des victimes de VSS.
- Un dispositif d'accompagnement pluridisciplinaire sera confié à une association spécialisée dans l'accompagnement des victimes. Ce dispositif, accessible à tous les professionnels de santé, en établissement comme en ville, comprendra notamment une ligne d'écoute dédiée ainsi qu'un accompagnement psychologique, médical et professionnel des victimes.

« Axe 4 : Communiquer en transparence et assurer un suivi au niveau national
- Mettre fin aux VSS implique une évolution des pratiques vers plus de transparence. Pour favoriser la transparence, une communication annuelle rendra compte du traitement des signalements et des sanctions.
- Afin de mesurer l'ampleur du phénomène et de suivre son évolution dans le temps ainsi que l'impact des mesures présentées aujourd'hui, un outil de suivi national, le baromètre annuel des VSS, sera mis en place. Ce baromètre permettra d'objectiver la réalité des VSS dans le secteur de la santé et de mesurer l'effet des mesures prises. »

Pour Frédéric Valletoux, ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention, « il est urgent de mettre fin à des pratiques intolérables. Ce n'est pas seulement l'hôpital mais l'ensemble du secteur qui doit réagir et agir. Je réaffirme aujourd'hui la fermeté du Gouvernement en matière de violences sexistes et sexuelles et la tolérance zéro qui sera appliquée. Ces premières mesures, très concrètes, concertées avec l'ensemble des acteurs, répondent à l'urgence et ont vocation à transformer durablement les comportements, pour que les lieux de soins soient des lieux où chacun puisse étudier et exercer son métier, en toute sécurité, dans un environnement protégé. »

Offres d'emploi

■ La Croix-Rouge française recrute son **directeur de pôle santé** (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

■ Le Centre Hospitalier de Cayenne recrute un **médiateur enquêteur** pour son projet de recherche Anje, visant à étudier les comportements alimentaires des enfants dans leur première année de vie (CDD six mois, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

■ Le groupe Rainbow Santé propose des **bureaux de consultation médicale à louer** au sein de sa future clinique La Canopée, sur la ZAC Hibiscus, à Cayenne. Renseignements : daphne-arnaud.charlery@cliniquecanopee-rainbow.com.

Agenda

Jeudi 6 juin
►**Présentation de Pépites-Parcours**, organisée par le GCS Guyasis et l'ARS à destination des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social intéressé par la coordination, de 9 heures à 21 heures, au Royal Amazonia, à Cayenne. Renseignements : 0694 16 86 47. Inscriptions : https://my.weezevent.com/ensemble-se-coordonner-au-benefice-de-lusager

Vendredi 7 juin
► **Journée portes ouvertes** de Médecins du Monde.

Samedi 8 juin
► **Fo Zot Savé.** Le Pr Eric Huyghe, urologue, président du Collège de sexologie, répondre aux questions de Fabien Sublet sur les troubles de l'érection, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

► **Intervention de l'Ophtabus**, de 8h30 à 16 heures sur la place des Fêtes d'Apatou. Dépistage gratuit et sans rendez-vous des maladies de la vision. Pas d'ordonnance de lunettes.

Jeudi 13 juin
► **Séminaire** achats-fournisseurs du CHC. Contact : leila.king@ch-cayenne.fr.

Vendredi 14 juin

►**Séminaire** sur la stratégie régionale de lutte contre les addictions, de 8h30 à 17 heures, à Cayenne (repas pris en charge par l'ARS). S'inscrire.

Samedi 15 juin
► **Village prévention santé** autour du cancer, au bourg d'Iracoubo, de 8 heures à 16 heures. Petit-déjeuner, conférence de l'association Awono La'a Yana, rencontre avec des professionnels de santé, animations.

Mardi 18 juin
► **Soirée d'information sur l'amyotrophie spinale 5q,** animée par le Pr Narcisse Elenga, chef de service de pédiatrie au CHC, et le Dr Benjamin Faivre, pédiatre responsable de l'hôpital de jour de pédiatrie au CHC, avec la CPTS et la société Biogen, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. **S'inscrire ICI**.

► **Séminaire** achats-fournisseurs du CHC. Contact : leila.king@ch-cayenne.fr.

Mardi 25 juin
► **Webinaire** avec le Collectif de lutte contre la dénutrition, organisé par l'ARS, à 8 heures **via Teams**.
Inscriptions auprès de Dorothée Alexandre Bihan à dorothee.alexandre@ars.sante.fr***.***

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89
www.guyane.ars.sante.fr

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner